

Contactez OSEO au 03 20 81 94 94 ou sur www.oseo.fr

Avances de trésorerie et/ou délivrance de cautions sur marchés publics :

A destination des entreprises titulaires de marchés ou de commandes auprès de grands donneurs d'ordre publics et privés.

Contactez OSEO au 03 20 81 94 94 ou sur www.oseo.fr

Consolidation de la trésorerie :

Garantie ciblée sur la conversion de financements de court terme en financements de moyen et long terme, visant à aider les PME à surmonter les problèmes de trésorerie liés à la diminution des lignes de découvert.

Interventions cofinancées OSEO - Région Nord - Pas de Calais

Contactez OSEO au 0 810 00 12 10 ou sur www.oseo.fr

Amélioration des aides économiques Régionales déjà accordées:

Dispositif exceptionnel d'assouplissement des critères « création d'emplois », notamment pour les dossiers FSI et les Contrats de développement, jusqu'en fin 2009.

Examen des demandes d'échelonnement pour les remboursements d'avances remboursables consenties par la Région Nord-Pas de Calais

Contactez la Région au 03 28 82 75 65 (Christine SANNIER - Virginie DUBART)

L'ENTREPRISE DEMANDE DES DELAIS DE PAIEMENT DE SES DETTES FISCALES ET SOCIALES

Commission des chefs des services financiers (CCSF)

Les entreprises qui éprouvent des difficultés de paiement de leurs dettes fiscales et/ou sociales peuvent demander à bénéficier de délais de paiement auprès des Assedic, des URSSAF ou du Trésor Public. En cas de créances importantes ou multiples, les entreprises peuvent saisir la commission des chefs de services financiers qui examinera leur cas et pourra se prononcer sur un plan global d'apurement des créances. Le secrétariat de cette commission est assuré par la Trésorerie Générale du département.

Secrétariat de la CCSF, Trésorerie Générale du Nord

Tél : 03 20 62 40 28

Fax : 03 20 62 41 19

Secrétariat de la CCSF, Trésorerie Générale du Pas de Calais

Tél : 03 21 51 91 68

Fax : 03 21 51 91 00

URSSAF :

LILLE : 03 20 22 76 38

ARRAS, CALAIS, DOUAI : 03 21 46 24 12

DUNKERQUE : 03 20 22 76 38

ROUBAIX-TOURCOING : 03 20 69 25 81

VALENCIENNES : 03 27 22 32 72

ASSEDIC :

Contactez le 08 26 08 08 59

RSI:

Les travailleurs indépendants en difficulté pour régler leurs cotisations et contributions sociales personnelles peuvent faire appel au Fonds d'aide sociale d'aide aux cotisants en difficulté.

Ce dispositif s'adresse aux travailleurs indépendants exerçant à titre personnel (artisans, commerçants, industriels, professions libérales), rattachés au régime social des indépendants (RSI) en matière de prestations sociales (assurance-maladie, maternité, invalidité, retraite, décès, allocations familiales).

<http://www.le-rsi.fr/documentation/circulaires/2008/C2008-042a1.pdf>

Services des impôts des entreprises auquel est rattachée l'entreprise



DOCUMENT PRÉPARÉ PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DE
COMMERCE ET D'INDUSTRIE NORD-PAS DE CALAIS
ET LA RÉGION NORD-PAS DE CALAIS
avec le concours des Services de l'Etat et d'OSEO



VADE-MECUM « DISPOSITIFS D'AIDE À LA CONSOLIDATION DES PME »

Le vade-mecum est destiné aux Conseillers des CCI, aux Conseillers des structures intercommunales et plus généralement aux Conseillers des réseaux appelés à informer et conseiller les entreprises en difficultés.

Il ne reprend pas les mesures législatives de la loi de sauvegarde des entreprises (voir par exemple : www.entrepriseprevention.com ou www.inforeg.cciip.fr/Entreprise-en-difficulte-rubrique-27)

L'ENTREPRISE RECHERCHE UN FINANCEMENT POUR UN INVESTISSEMENT

Garanties des financements:

garantie des financements accordés aux PME par les banques et les organismes de fonds propres : prise en charge du risque de 40 % à 70 %, selon la finalité.

Interventions cogaranties OSEO - Région Nord - Pas de Calais

Contactez OSEO au 03 20 81 94 94 ou sur www.oseo.fr

Cofinancement des investissements:

cofinancement pour des programmes d'investissement lourd, de rupture et immatériels.

Interventions cofinancées OSEO - Banques

Contactez OSEO au 03 20 81 94 94 ou sur www.oseo.fr

Garantie sur :

- **les consolidations financières** pour les entreprises régionales structurantes.

Intervention de FINORPA, dans le cadre de sa reprise du Fonds Régional de Garantie, suite à la mobilisation de la Région Nord-Pas de Calais

Contactez le FRG au 03 20 31 59 54

Avances remboursables pour les PME régionales structurantes, pour accompagner leur projet de retournement,

Contactez la Région au 03 28 82 75 64 (Georges ANTKOWIAK - Emmanuel DESCOS)

La médiation du crédit

Il s'agit d'un dispositif spécifique pour les entreprises confrontées à un problème de financement ou de trésorerie et qui n'ont pas pu trouver de solution avec leurs banques et avec OSEO.

Procédure :

L'entreprise contacte le médiateur du crédit en s'identifiant sur le site www.mediateurducredit.fr ou n° Azur 0810 00 12 10; ce qui déclenche l'information du Directeur de la Banque de France, qui est le correspondant du Médiateur dans chacun des départements.

La ou les banques de l'entreprise, immédiatement informée(s) de la démarche de médiation ont 5 jours pour revoir leur position ou la confirmer.

Passé ce délai, le Médiateur se charge d'instruire le dossier déposé et, si celui-ci est jugé recevable, entre en contact avec la ou les banques et éventuellement d'autres acteurs du financement (OSEO, CDC Entreprises, France Investissement, sociétés d'affacturage, fonds d'investissements régionaux, etc.) pour tenter de trouver une solution pour la proposer à l'entreprise qui l'accepte ou pas.

Si le dossier nécessite des solutions complémentaires ou plus globales, le dossier peut être transmis par le Médiateur au Trésorier Payeur Général.

Si ces intervenants n'ont pas trouvé de solution qui convienne à l'entreprise, cette dernière peut passer par un comité de suivi (Trésorier-Payeur Général, représentants des banques, de la Banque de France et d'OSEO).

En cas d'échec, une réunion à l'échelon du département, sous la supervision du Préfet, pourra décider d'un recours au Médiateur national. Ce dernier est aussi accessible via un numéro vert (0810 00 12 10) ou sur le site www.mediateurducredit.fr.

Contacts : Les médiateurs du crédit sont les Directeurs de la Banque de France
Pour le Nord : le Directeur régional de la Banque de France et Jean-Yves PELTIER, adjoint au directeur régional
tel : 03 20 40 47 02
Pour le Pas de Calais : M. Alain GERBIER,
tel : 03 21 23 90 00
www.mediateurducredit.fr

L'ENTREPRISE PRESENT DES DIFFICULTES, MAIS DISPOSE ENCORE DE LIQUIDITES :

Conseil et accompagnement :

- Le Comité départemental d'examen des difficultés des entreprises (CODEFI)

Ce comité, dont le secrétariat général est assuré par le Trésorier Payeur Général du département, est compétent pour examiner la situation des entreprises de moins de 400 salariés, tous secteurs confondus. Il peut proposer, si nécessaire, une médiation auprès des partenaires de l'entreprise et contribuer à la mise en place d'un plan de restructuration ou de refinancement. La Trésorerie Générale du département assure le secrétariat général du CODEFI.

Trésorerie générale du Nord : Tél : 03 20 62 40 96 - Fax : 03 20 62 41 19

Trésorerie Générale du Pas de Calais : Tél : 03 21 51 91 68 - Fax : 03 21 51 91 00

- **Mission « parrain PME » : contacter la DRIRE, au 03 27 71 22 61**

- Les Chambres de Commerce et d'Industrie

CCI de l'Artois : Arras, Béthune et Lens

Cellule d'anticipation et de prévention des difficultés des entreprises :
03 21 64 64 51

CCI d'Avesnes et CCI du Valenciennois :

En partenariat avec le Medef et l'UIMM
N° Azur commun : 0 810 800 005
Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises du
Hainaut : 03 27 28 40 78
Aspects juridiques
Marie-Françoise DEROO : 03 27 28 40 78
mf.deroo@valenciennes.cci.fr
Aspects financiers :
Valenciennes : Sandrine DANSETTE : 03 27 28 40 00
s.dansette@valenciennes.cci.fr
Avesnes : Stéphane LAFORCE : 03 27 53 09 93
s.laforce@avesnes.cci.fr
Aspects Emploi/RH
Valenciennes : Leslie DEVOS : 03 27 28 40 98
l.devos@valenciennes.cci.fr
Avesnes : Virginie FROIDEVAL : 03 27 57 77 59 -
v.froideval@avesnes.cci.fr

CCI du Cambrésis :

Entreprises du commerce et services aux particuliers :

Franck PONCHART
03 27 72 10 04 - f.ponchart@cambresis.cci.fr
Entreprises industrielles et services aux entreprises
Jean-Dominique AUBLIN
30 27 72 10 11 - jd.aublin@cambresis.cci.fr

CCI de Boulogne sur mer-Côte d'Opale :

Entreprises de moins de 3 ans :
Jean-François LOUCHEZ
03.21.99.62.32 - louchez.jf@boulogne-sur-mer.cci.fr
Entreprises de la filière Produits de la mer :
Pascal LABARRE
03.21.99.62.35 - labarre.pascal@boulogne-sur-mer.cci.fr
Autres entreprises :
François LEMAITRE
03.21.99.62.33 - lemaitre.francois@boulogne-sur-mer.cci.fr
Alain TERNISIEN
03.21.99.62.34 ternisien.alain@boulogne-sur-mer.cci.fr
Centre d'information et de prévention des difficultés des entreprises
03 21 99 66 44

CCI de Calais :

Adresse mail dédiée : cellulesoutienentreprises@calais.cci.fr
Entreprise de moins de 3 ans
Fabrice GILLET
03 21 46 00 38 - fabricegillet@calais.cci.fr
Entreprise du secteur du Tourisme ou du Commerce
Christian MARQUIS
03 21 46 00 15 - christianmarquis@calais.cci.fr
Entreprise du secteur de l'Industrie ou du Service à l'Industrie
Christian VANBELLE
03 21 46 00 32 - christianvanbelle@calais.cci.fr
Centre d'information et de prévention des difficultés des entreprises :
03 21 36 00 36

CCI de Dunkerque

La CCI de Dunkerque gère le N° unique 03 28 22 70 60 de la cellule de soutien économique qui regroupe d'une part la CCI, le Medef, la CGPME, l'UIMM, le Comité local des banques, la BCD, la Fédération des assureurs et d'autre part les services de l'Etat et les structures publiques ou parapubliques (Assedic, Urssaf, OSEO, Banque de France, RSI, Tribunal de commerce).

CCI Grand Lille :

Cellule de Soutien et d'Accompagnement des entreprises
contact : csa@grand-lille.cci.fr
Armentières-Hazebrouck : Arnaud CAILLIETTE-Alain MACHUT
Douai : Xavier TILMONT- Valérie THIBAUT
Lille : Véronique DUTERQUE-Sophie BILLAUT- Frédéric DONTE
St Omer : Valérie PEYRODIE -Olivier NUNS

- Centres d'information sur la prévention des difficultés des entreprises :

Contactez la CCI (CF ci-dessus) et consultez le site www.entrepriseprevention.com

Garantie du Renforcement de la Trésorerie (fonds RT) :

Garantie ciblée, mais pas exclusivement, sur la conversion de financements à court terme en financements à moyen terme, visant à aider les PME à surmonter les problèmes de trésorerie qui ne sont pas d'origine structurelles
Interventions pouvant être cogaranties OSEO - Région Nord - Pas de Calais
Contacter OSEO au 03 20 81 94 94 ou sur www.oseo.fr

Garantie des Lignes de Crédits Confirmées (Fonds LCC) :

Garantie jusqu'à 90% des crédits à court terme confirmés, d'une durée minimale de 12 mois, destinées au financement du cycle d'exploitation, pour les entreprises rencontrant des difficultés de trésorerie qui ne sont pas d'origine structurelles